

# Obtention des autorisations des autorités de la concurrence par Silver Lake et AltaOne Capital en vue de leur prise de participation au capital de Cegid Group et de l'Offre Publique en résultant

Paris, France, 4 juillet 2016 – Cegid Group (la « Société ») annonçait le 18 avril 2016 un projet de cession par Groupama, Groupama Gan Vie et I.C.M.I. de l'intégralité de leur participation, représentant 37,6 % du capital de la Société, à un consortium constitué par le fonds d'investissement américain Silver Lake Partners, leader mondial de l'investissement en technologie et AltaOne Capital, une société d'investissement basée à Londres (le « Consortium »), pour un prix égal à 62,25 € par action - dividende au titre de l'exercice 2015 attaché - (l'« Acquisition du Bloc »), soumis, notamment, à l'obtention des autorisations des autorités de la concurrence.

La Société annonce que les membres du Consortium ont obtenu l'autorisation de la Commission Européenne et du Service Fédéral Anti-Monopole Russe respectivement le 30 juin 2016 et le 21 juin 2016.

La réalisation de l'Acquisition du Bloc interviendra lorsque le Conseil d'Administration de la Société aura rendu son avis motivé sur l'offre, après réception d'une attestation d'équité établie par un expert indépendant (cabinet Ledouble SAS) et sera suivie du dépôt d'une Offre Publique auprès de l'Autorité des Marchés Financiers à un prix égal à 61 € par action correspondant au prix offert à I.C.M.I. et Groupama (dividende au titre de l'exercice 2015 détaché) <sup>[1]</sup> et de 44,25 € par bon d'acquisition d'action remboursable.

Un complément de prix égal à 1,25 € par action et/ou bon d'acquisition d'action remboursable serait payé dans l'hypothèse où les actions apportées à l'Offre Publique, avec l'Acquisition du Bloc, représenteraient 95 % ou plus du capital social et des droits de vote permettant ainsi la mise en œuvre effective d'un retrait obligatoire conformément à l'article 237-14 du Règlement Général de l'AMF.

En complément de la participation de 37,6 % acquise dans le cadre de l'Acquisition du Bloc, certains actionnaires significatifs, représentant ensemble une participation de 7,8 % du capital, se sont engagés à apporter leurs actions à l'Offre Publique. L'Offre Publique sera réussie sous réserve qu'à sa clôture l'initiateur atteigne un seuil excédant 50 % du capital social ou des droits de vote de la Société.

L'ensemble de l'opération devrait être finalisée au cours du second semestre 2016.

<sup>[1]</sup> Versement par la société, le 13 mai 2016, d'un dividende de 1,25 € par action.